C.D. D.C. 529.204

# Convention internationale

concernant

le transport des voyageurs et des bagages par chemins de fer

(CIV)

du 25 février 1961

avec les

Dispositions complémentaires uniformes

#### Table des matières

## de la Convention internationale concernant le transport

### des voyageurs et des bagages (CIV)

du 25 février 1961

avec les

#### Dispositions complémentaires uniformes

(Applicable à partir du 1er janvier 1965)

		Page
Titre premier	Objet et portée de la Convention	10
Article premier	Chemins de fer et transports auxquels s'applique la Convention	10
Article 2	Dispositions relatives aux transports mixtes	11
Article 3	Obligation pour le chemin de fer de transporter	11
	Dispositions community an it ansport des varageurs et als largages.	
Titre II	Du contrat de transport	
Chapitre premier	Transport des voyageurs	12
Article 4	Droit au transport.	12
	Disposition complémentaire uniforme	

		Page
Article 5	Billets	12 12
Article 6	Réduction de prix pour les enfants	12 13
Article 7	Durée de validité des billets	13
Article 8	Attribution et location des places	13
Article 9	Arrêts aux gares intermédiaires	13 13
Article 10	Changement de classe ou de train	13
Article 11	Voyageur sans billet valable	14
Article 12	Personnes exclues du train ou admises sous conditions	14
Article 13	Introduction de colis à main et d'animaux dans les voitures	14
Article 14	Trains. Horaires.	15
Article 15	Correspondances manquées. Suppressions de trains	15
Chapitre II	Transport des bagages	15
Article 16	Objets admis au transport	15
Article 17	Objets exclus du transport	16
Article 18	Responsabilité du voyageur en ce qui concerne ses bagages. Surtaxes	16
Article 19	Emballage et conditionnement des bagages	16
Article 20	Enregistrement et transport des bagages	17
Article 21	Bulletin de bagages	
Article 22	Déclaration d'intérêt à la livraison	18
Article 23	Livraison	18
Chapitre III	Dispositions communes au transport des voyageurs et des bagages	
Article 24	Tarifs. Accords particuliers	18
Article 25	Formalités exigées par les douanes et autres autorités administratives	19
Article 26	Restitutions et paiements supplémentaires	19
Article 27	Contestations	20

Titre III	Responsabilité. Actions	Page 20
Chapitre premier	Responsabilité	20
Article 28	Responsabilité consécutive au transport des voyageurs, des colis à main et des animaux	20
Article 29	Responsabilité collective des chemins de fer pour les bagages	21
Article 30	Etendue de la responsabilité	21
Article 31	Charge de la preuve	21
Article 32	Présomption de perte des bagages. Cas où ils sont retrouvés	21
Article 33	Montant de l'indemnité en cas de perte des bagages	22
Article 34	Montant de l'indemnité en cas d'avarie des bagages	22
Article 35	Montant de l'indemnité pour retard à la livraison des bagages	22
Article 36	Montant de l'indemnité en cas de déclaration d'intérêt à la livraison	22
Article 37	Montant de l'indemnité en cas de dol ou de faute lourde imputable au chemin de fer	22
Article 38	Intérêts de l'indemnité. Restitution des indemnités	23
Article 39	Responsabilité du chemin de fer pour ses agents	23
Article 40	Exercice d'actions extracontractuelles	23
Chapitre II	Réclamations administratives. Actions judiciaires. Procédure et prescription	23
Article 41	Réclamations administratives	23
Article 42	Personnes qui peuvent exercer l'action judiciaire contre le chemin de fer	23
Article 43	Chemins de fer contre lesquels l'action judiciaire peut être exercée	23
Article 44	Compétence	24
Article 45	Constatation de la perte partielle ou d'une avarie subie par les bagages	24
Article 46	Extinction de l'action contre le chemin de fer née du contrat de transport des bagages	24
Article 47	Prescription de l'action née du contrat de transport	25
Chapitre III	Règlement des comptes. Recours des chemins de fer entre eux	
Article 48	Règlement des comptes entre chemins de fer	25
Article 49	Recours en cas d'indemnité pour perte ou pour avarie	26

		Page
Article 50	Recours en cas d'indemnité pour retard à la livraison	26
Article 51	Procédure de recours	26
Article 52	Compétence pour les recours	26
Article 53	Accords au sujet des recours	26
Titre IV	Dispositions diverses	27
Article 54	Application du droit national	27
Article 55	Règles générales de procédure	27
Article 56	Exécution des jugements. Saisies et cautions	27
Article 57	Unité monétaire. Cours de conversion ou d'acceptation des monnaies étrangères  Dispositions complémentaires uniformes	27 28
Article 58	Office central des transports internationaux par chemins de fer	28
Article 59	Liste des lignes soumises à la Convention	28
Article 60	Dispositions complémentaires	29
Article 61	Règlement des différends par voie d'arbitrage	29
	Object exclused a transport	
Titre V	Dispositions exceptionnelles	29
Article 62	Responsabilité en trafic fer-mer	29
Article 63	Responsabilité en cas d'accidents nucléaires	
Titre VI	Dispositions finales	30
Article 64	Signature	30
Article 65	Ratifications. Mise en vigueur	30
Article 66	Adhésion à la Convention	31
Article 67	Durée de l'engagement des Etats contractants	31
Article 68	Révision de la Convention	31
Article 69	Textes de la Convention. Traductions officielles	32

		Page
Annexe I	Formulaire du bulletin de bagages	33
Annexe II	Règlement relatif à l'Office central des transports internationaux par chemins de fer (n'est pas reproduit ici)	
Annexe III	Statut relatif à la Commission de révision (n'est pas reproduit ici)	
Annexe IV	Règlement d'arbitrage	35